

## PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, Aile René-Lévesque, 1<sup>er</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Courriel : [dgees-info@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dgees-info@environnement.gouv.qc.ca)

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), les informations contenues au présent « Avis de projet » doivent être conformes et cohérentes à celles présentées au Conseil des ministres lors de l'approbation de la fiche d'avant-projet (FAP), ou le cas échéant, à celles présentées au Conseil des ministres lors d'une autorisation visant à poursuivre l'étude ou la planification du projet délivrée en vertu de l'article 29 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Compagnie minière IOC inc. (propriété de Rio Tinto IOC)

Adresse municipale : 1, rue Retty, Sept-Îles, G4R 3C7

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : S.O.

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Philippe Lavoie

Numéro de téléphone : 418 679-7811

Numéro de téléphone (autre) : S.O.

Courrier électronique : philippe.lavoie3@riotinto.com

### 1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1141891102

### 1.3 Résolution du conseil municipal

*Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.*

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : Jean-Louis Viegas

Adresse municipale : 22B, rue Lemaire, Sept-Îles, G4S 1S3

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : S.O.

Numéro de téléphone : 418 968-6111

Numéro de téléphone (autre) : S.O.

Courrier électronique : jean-louis.viegas@wsp.com

Description du mandat : Réalisation de l'étude de préfaisabilité et de l'avis de projet

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ...  
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

*Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).*

Voir document principal, section 2.2

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

*Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).*

Voir document principal, section 2.3

*Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

## 2.4 Objectifs et justification du projet

*Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.*

Voir document principal, section 2.4

## 2.5 Activités connexes

*Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Voir document principal, section 2.5

# 3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

## 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

*Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :*

Voir document principal, section 3.1

*Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :*

Voir document principal, section 3.1

*Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :*

Voir document principal, section 3.1

*Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :*

Point central ou début du projet :            Latitude : 50°11'30.32"N            Longitude : 66°20'53.92"O

Point de fin du projet (si applicable) :    Latitude :                            Longitude :

## 3.2 Description du site visé par le projet

*Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*

Voir document principal, section 3.2

## 3.3 Calendrier de réalisation

*Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Voir document principal, section 3.3

## 3.4 Plan de localisation

*Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*

Voir document principal, section 3.4 (carte 1)

## 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES<sup>1,2</sup>

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.*

Voir document principal, section 4.1

### 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

Voir document principal, section 4.2

## 5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX<sup>3</sup> ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.*

Voir document principal, section 5.1

### 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

Voir document principal, section 5.2

## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.*

Voir document principal, section 6

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf).

<sup>2</sup> L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf).

<sup>3</sup> **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

*Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*

Voir document principal, section 7

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

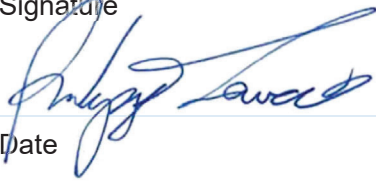
- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

***Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.***

Prénom et nom

Philippe Lavoie

Signature



Date

2 avril 2026



Confidentiel

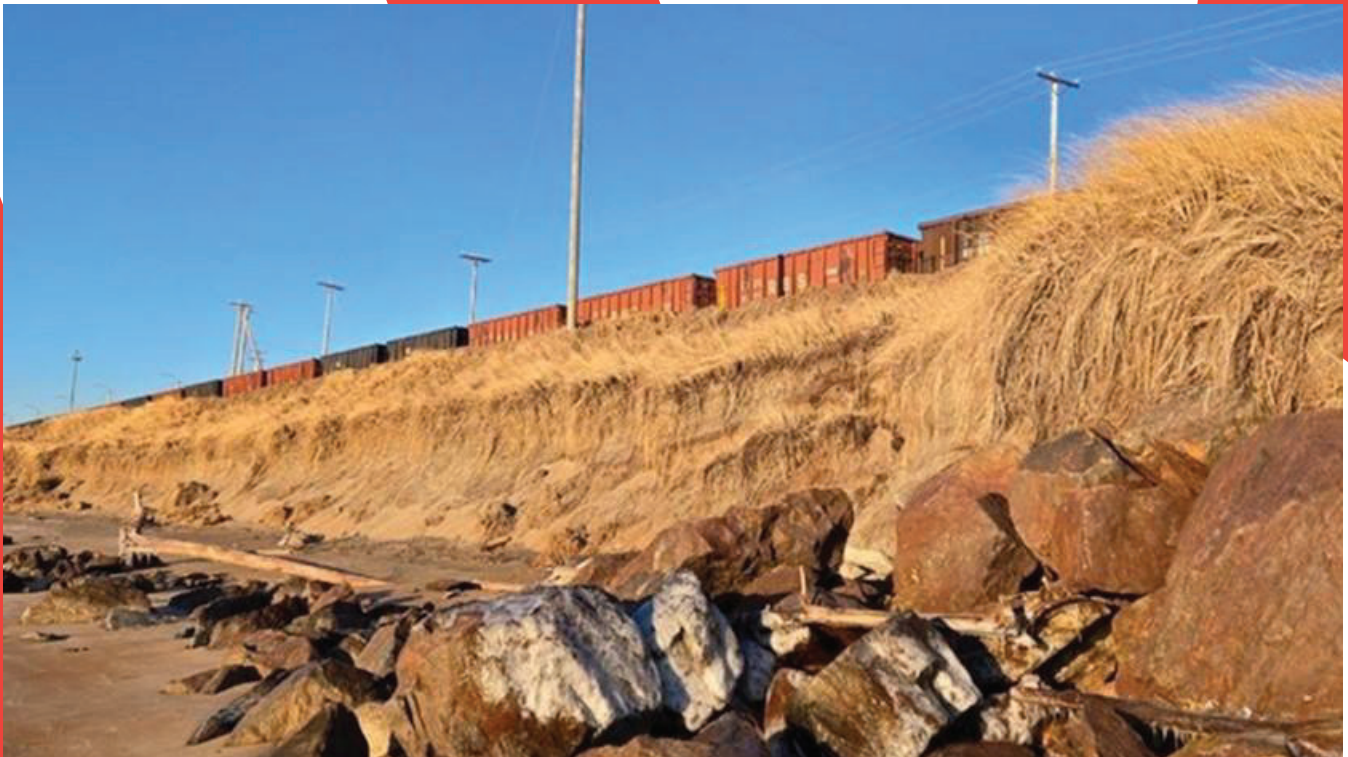
Rio Tinto IOC

## **Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers**

Avis de projet

6 avril 2026

Référence WSP : CA0023043-9768\_001\_R\_Rev0



---

# Distribution du document

---

## Rio Tinto IOC

### Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers

#### Avis de projet

Version finale

6 avril 2026

Référence WSP : CA0023043-9768\_001\_R\_Rev0

#### Préparé pour

Bastien Lavolet

Rio Tinto IOC

1, rue Retty

Sept-Îles (Québec) G4R 3C7

#### Préparé par

WSP CANADA INC.

22B, rue Lemaire

Sept-Îles (Québec) G4S 1S3

Canada

Téléphone : +1-418-968-6111

Télécopieur : +1-418-968-6107

#### Référence à citer

WSP. 2026. *Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers, Avis de projet*. Produit pour Rio Tinto IOC. Référence WSP : CA0023043-9768\_001\_R\_Rev0.35 pages et annexes.





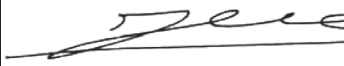
## Révisions

Rév.	Date	Information détaillée
RevA	2026-02-27	Version préliminaire
RevB	2026-03-11	Version préfinale
Rev0	2026-04-06	Version finale

---

# Signatures

---

Contrôle de la qualité	Nom	Date	Signature
Préparé par :	Émilie Béland, M. ATDR Conseillère en évaluation des effets sur le milieu	2026-04-06	
Révisé par :	Maxim Audet Daigle, ing. (OIQ n° 5057706) Chargé de projet	2026-04-06	
	Jean-Louis Viegas, Géo., M.Sc. Directeur de projet	2026-04-06	



---

# Équipe de réalisation

---

## WSP Canada Inc. (WSP)

Directeur de projet

Jean-Louis Viegas, Géo., M.Sc.

Chargé de projet

Maxim Audet Daigle (OIQ n°5057706)

Rédaction

Émilie Béland, M. ATDR

---

# Table des matières

---

<b>Abréviations .....</b>	<b>xi</b>
<b>Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Identification du demandeur .....</b>	<b>3</b>
1.1 Identification de l'initiateur du projet .....	3
1.2 Numéro de l'entreprise .....	3
1.3 Procuration.....	3
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur du projet .....	3
<b>2. Présentation générale du projet.....</b>	<b>5</b>
2.1 Titre du projet.....	5
2.2 Article d'assujettissement du <i>Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets</i> .....	5
2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation .....	5
2.4 Objectifs et justification du projet.....	6
2.5 Activités connexes .....	6
<b>3. Localisation du projet et calendrier de réalisation .....</b>	<b>9</b>
3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités.....	9
3.2 Description du site visé par le projet.....	9
3.3 Calendrier de réalisation .....	10
3.4 Plan de localisation .....	10
<b>4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones.....</b>	<b>13</b>
4.1 Activités d'information et de consultation réalisées.....	13
4.2 Activités d'information et de consultation à venir .....	14
4.2.1 Consultation sur le registre.....	14
4.2.2 Activités d'information et de consultation envisagées .....	14
4.2.3 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	15
<b>5. Enjeux et impacts anticipés sur le milieu récepteur.....</b>	<b>17</b>
5.1 Description du milieu récepteur et des principaux enjeux du projet .....	17
5.1.1 Milieu physique .....	17

5.1.2	Milieu biologique .....	18
5.1.3	Milieu humain.....	23
5.1.4	Principaux enjeux identifiés.....	24
5.2	Description des principaux impacts anticipés .....	24
<b>6.</b>	<b>Émission de gaz à effet de serre .....</b>	<b>27</b>
<b>7.</b>	<b>Autres renseignements pertinents .....</b>	<b>29</b>
<b>8.</b>	<b>Déclaration et signature .....</b>	<b>31</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>32</b>

---

## **Cartes**

Carte 1	Localisation du site à l'étude .....	11
---------	--------------------------------------	----

---

## **Annexes**

Annexe A	Limitations
Annexe B	Formulaire d'avis de projet signé
Annexe C	Procuration

# Abréviations

## Abréviations

Abréviation	Description
Abréviation	Description
AMIK	Agence de pêche Mamu Innu Kaikusseith
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
INREST	Institut national de recherche en environnement et en santé au travail
ITUM	Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam
LEMV	<i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i>
LEP	<i>Loi sur la protection des espèces en péril</i>
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NEQ	Numéro d'entreprise du Québec
NMM	Niveau moyen des mers
PÉEIE	Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
QNS&L	Quebec North Shore & Labrador
VTT	Véhicule tout-terrain
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux

---

# Mise en contexte

---

La Compagnie minière IOC inc., appartenant à Rio Tinto IOC (ci-après RT-IOC), est le plus important producteur de minerai de fer au Canada. Fondée en 1949, la compagnie a débuté ses activités d'extraction du minerai de fer en 1954. Elle opère aujourd'hui une mine, un concentrateur et une usine de bouletage à Labrador City (Terre-Neuve-et-Labrador), des installations portuaires à Sept-Îles (Québec) ainsi qu'un chemin de fer de 418 km qui relie la mine au port.

Dans le secteur de ses installations de Sept-Îles, RT-IOC possède une voie ferrée longeant le littoral sur environ deux kilomètres, laquelle est bordée du chemin des Wagonniers, une route de terre battue dédiée aux diverses activités d'opération, dont l'inspection des wagons. La voie ferrée est une infrastructure critique pour les opérations de RT-IOC et le transport du minerai, puisqu'il s'agit de l'unique voie de retour des wagons vers le Labrador après leur déchargement.

L'érosion accrue sur la plage longeant le chemin des Wagonniers, qui couvre 2,2 km à partir de la pointe aux Basques, a obligé RT-IOC à intervenir en urgence pour sécuriser ses infrastructures en 2024 ainsi qu'en 2025 avec la mise en place d'ouvrages de protection en enrochement. Bien que ces interventions permettent de protéger les infrastructures à court terme, RT-IOC souhaite se doter d'un projet de gestion de l'érosion à long terme afin de pérenniser la protection du trait de côte et de ses infrastructures, tout en minimisant l'impact local engendré par le nouvel enrochement. Quatre options sont considérées dans le cadre de ce projet, soit le rechargement seul en sable, le rechargement seul en gravillon, le rechargement en sable avec une combinaison d'épis ou le rechargement en gravillon avec une combinaison d'épis. La fréquence et la nature des interventions seront adaptées selon l'option d'aménagement retenue.

Le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (chapitre Q-2, r. 23.1) présente la liste des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet assujetti à la procédure doit déposer un avis écrit au ministre du MELCCFP, en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement que l'initiateur doit préparer.

Le présent document a pour objectif de décrire les caractéristiques principales ainsi que la nature générale du projet, conformément à l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de*

*l'environnement* (LQE). La numérotation des sections de ce document est reliée aux numéros des sections du Formulaire « Avis de projet », inséré à l'annexe B.

---

# 1. Identification du demandeur

---

## 1.1 Identification de l'initiateur du projet

Le promoteur du projet est la Compagnie minière IOC inc., appartenant à Rio Tinto IOC (ci-après RT-IOC). La personne responsable du dossier au sein de l'entreprise est Monsieur Bastien Lavolet, gestionnaire de projets environnementaux. Monsieur Lavolet est assisté de Monsieur Philippe Lavoie, coordonnateur sénior projets environnementaux dans la gestion des aspects environnementaux du dossier. Les responsables du dossier peuvent respectivement être joints aux coordonnées suivantes :

Bastien Lavolet, Gestionnaire de projet  
Environnement  
1, rue Retty  
Sept-Îles (Québec) G4R 3C7  
Téléphone : +1 418 350-4481  
Courriel : Bastien.lavolet@riotinto.com

Philippe Lavoie, Coordonnateur Sénior  
Environnement  
1, rue Retty  
Sept-Îles (Québec) G4R 3C7  
Téléphone : +1 418 679-7811  
Courriel : Philippe.lavoie3@riotinto.com

## 1.2 Numéro de l'entreprise

Le numéro de l'entreprise du Québec (NEQ) inscrit au registre pour la Compagnie minière IOC inc. est le : 1141891102.

## 1.3 Procuration

La Compagnie minière IOC inc. identifie à titre de représentant Monsieur Philippe Lavoie, Coordonnateur Sénior Environnement, autorisé à agir en son nom dans le cadre de la présente démarche. La procuration, qui confirme son autorité à signer et à déposer les documents requis, est présentée à l'annexe C.

## 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur du projet

Afin de réaliser l'étude de pré faisabilité et l'avis de projet, RT-IOC est accompagné par la firme WSP Canada Inc. (ci-après WSP). Au sein de l'équipe mandatée, M. Jean-Louis Viegas agit à titre de directeur de projet, tandis que M. Maxim Audet Daigle assure la fonction de chargé de projet. Ils peuvent être joints aux coordonnées ci-dessous.



WSP Canada Inc.  
22B, rue Lemaire  
Sept-Îles (Québec) G4S 1S3

Jean-Louis Viegas  
Téléphone : +1 (418) 968-6111  
Courriel : jean-louis.viegas@wsp.com

Maxim Audet-Daigle  
Téléphone : +1 (873) 389-1200  
Courriel : Maxim.AudetDaigle@wsp.com

---

## 2. Présentation générale du projet

---

### 2.1 Titre du projet

Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers

### 2.2 Article d'assujettissement du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*

Les travaux de contrôle de l'érosion prévus sont visés au premier alinéa de l'article 2 de la partie 2 de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*. Ces travaux nécessitant du remblai en milieu hydrique sur une distance cumulative supérieure à 1 000 m linéaires, la procédure d'étude d'impact s'applique au présent projet.

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

RT-IOC a procédé au retrait de l'avis de projet déposé en 2022 (dossier 3211-02-333) le 30 janvier 2026 afin de soumettre ce nouvel avis de projet portant sur la mise en place d'un Projet de gestion de l'érosion côtière (PGEC). Ce projet de gestion de l'érosion côtière sur la plage longeant le chemin des Wagonniers, couvrant 2,2 km à partir de la pointe aux Basques (épi est du bassin des Remorqueurs), vise à assurer la protection à long terme des infrastructures de RT-IOC. La fréquence et la nature des interventions seront adaptées selon l'option d'aménagement retenue.

RT-IOC travaille actuellement à l'analyse technique des différents scénarios de gestion de l'érosion applicables pour ce secteur. Un total de quatre options d'aménagement sont étudiées pour protéger la plage longeant le chemin des Wagonniers (à laquelle s'ajoute l'option de statu quo à des fins de comparaison). Les options considérées sont les suivantes :

- Rechargement seul en sable;
- Rechargement seul en gravillon;
- Rechargement en sable avec une combinaison d'épis;

- Rechargement en gravillon avec une combinaison d'épis.

## 2.4 Objectifs et justification du projet

Dans le secteur de ses installations de Sept-Îles, RT-IOC possède une voie ferrée longeant le littoral sur environ deux kilomètres, laquelle est bordée du chemin des Wagonniers, une route de terre battue dédiée aux diverses activités d'opération, dont l'inspection des wagons. La voie ferrée est une infrastructure critique pour les opérations de RT-IOC et le transport du minerai, puisqu'il s'agit de l'unique voie de retour des wagons vers le Labrador, après leur déchargement. La fréquence d'utilisation de la voie ferrée varie généralement entre 3 et 5 passages de trains par jour, ce qui lui confère une valeur économique importante.

L'érosion accrue dans le secteur a obligé RT-IOC à intervenir en urgence pour sécuriser ses infrastructures en 2024 (430 m) ainsi qu'en 2025 (620 m). Cette dernière intervention a été réalisée conformément aux dispositions du *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n°02-2005 relatif aux zones de risque d'érosion littorale en bordure du fleuve Saint-Laurent et de l'estuaire de certaines rivières du territoire de la MRC de Sept-Rivières*. L'article 8.6.2 de ce règlement encadre tous travaux de stabilisation d'un talus ou d'ouvrages de protection des berges en bordure du littoral dont l'exécution a pour but de protéger un chemin de fer existant d'un risque de sinistre.

Bien que les interventions de 2024 et 2025 permettent de protéger les infrastructures à court terme, RT-IOC souhaite maintenant se doter d'un projet de gestion de l'érosion à long terme afin de pérenniser la protection du trait de côte et de ses infrastructures tout en minimisant l'impact local engendré par le nouvel enrochement. Il est anticipé que la diminution progressive des marges de recul soit exacerbée à moyen et long terme dans un contexte de changements climatiques.

Le rehaussement du niveau moyen des mers et la diminution du couvert de glace dans le golfe du Saint-Laurent, qui augmente les sollicitations lors des tempêtes hivernales, s'avèrent les deux principaux éléments augmentant la vulnérabilité des infrastructures de RT-IOC à court et moyen termes. À l'intérieur d'une période estimée à environ 5 ans, il est anticipé que la non-intervention pourrait mener à une perte importante de terrain sur la propriété de RT-IOC et, éventuellement, à un impact économique au niveau des opérations de la minière si la voie ferrée est impactée.

## 2.5 Activités connexes

Advenant l'utilisation de matériaux granulaires sableux, ceux-ci pourraient notamment provenir d'un banc d'emprunt localisé en milieu terrestre, ou être issus de la valorisation de sable côtier provenant, par exemple, du bassin des Remorqueurs, ou encore des opérations de dragage



effectuées à proximité du quai no 2, pourvu que leurs caractéristiques physicochimiques répondent aux besoins établis. Le gravillon, pour sa part, proviendrait d'un banc d'emprunt localisé en milieu terrestre.

---

## 3. Localisation du projet et calendrier de réalisation

---

### 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

La zone côtière visée par le projet est située dans la région administrative de la Côte-Nord, au sein de la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières, dans la ville de Sept-Îles, plus précisément à l'est de la pointe aux Basques (carte 1). Elle comprend la plage qui longe le chemin des Wagonniers dans le secteur sud des installations de RT-IOC et s'étend sur environ 2,2 km de la pointe aux Basques vers la plage Monaghan.

Les coordonnées géographiques centrales de la plage sont : 50°11'30.32"N – 66°20'53.92"O.

Selon le schéma d'aménagement en vigueur MRC de Sept Rivières, la propriété de RT-IOC est située en zone d'affectation récréoforestière. Or, il est proposé, dans le cadre du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de 2002, d'inclure les installations de RT-IOC dans l'affectation industrielle (MRC de Sept-Rivières, 2002).

### 3.2 Description du site visé par le projet

RT-IOC est un important producteur et fournisseur de concentré et de boulettes de minerai de fer de haute qualité en Amérique du Nord. Ses installations comprennent une mine avec cinq fosses en exploitation, un concentrateur et une usine de bouletage situés à Labrador City, des infrastructures portuaires et d'entreposage à Sept-Îles, ainsi qu'une voie ferrée de 418 km exploitée par Chemin de fer du littoral Nord de Québec et du Labrador (QNS&L, filiale de RT-IOC), qui assure le transport du concentré et des boulettes de fer entre les deux sites de l'entreprise. Les installations portuaires de Sept-Îles servent principalement à la manutention et à l'expédition de ces produits, et ce, tout au long de l'année. Elles comprennent deux quais en eau profonde, un réseau de voies ferrées et tous les aménagements connexes reliés à la gestion et l'entretien du site et des équipements. Elles jouent également un rôle économique majeur pour la région, où l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz représentaient 32,3 % de l'économie nord-côtière en 2023 (ISQ, 2025).

Le secteur ciblé par les travaux longe une voie ferrée ainsi que deux routes de terre battue dédiées à l'inspection des wagons situées de part et d'autre de la voie ferrée. À l'extrémité ouest se trouve le bassin des Remorqueurs, partiellement fermé par deux brise-lames en

enrochement ainsi qu'un navire échoué. Un boisé borde le bassin à l'est et un second se trouve à l'est du secteur. La portion est du secteur à l'étude comprend également un ouvrage de protection en enrochement d'une longueur de 1,05 km. La plage, sa dune et le milieu marin occupent majoritairement le milieu environnant.

### **3.3 Calendrier de réalisation**

Suivant le dépôt de l'avis de projet, RT-IOC lancera l'analyse technique des options de gestion de l'érosion au printemps 2026 et prévoit lancer l'étude d'impact sur l'environnement à l'automne 2026. Les enrochements mis en place en 2024 et 2025 assureront une stabilisation suffisante pour les années à venir, donnant ainsi le temps requis pour évaluer adéquatement les solutions à long terme. RT-IOC prévoit réaliser les premières activités de construction en 2029.


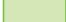


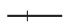


Par la suite, la fréquence et la nature des interventions dépendront grandement de la solution retenue à la phase de préfaisabilité.

### **3.4 Plan de localisation**

La carte 1 présente la localisation du secteur visé par le projet.



**Composante du projet**

-  Site à l'étude
- Ouvrages de protection**
-  Enrochement (2024)
-  Enrochement (2025)
- Infrastructure**
-  Ligne de transport d'énergie
- Infrastructures de transport**
-  Voie ferrée
-  Route nationale
-  Autre route



**RioTinto | IOC**

Projet de gestion de l'érosion côtière le long du chemin des Wagonniers  
Avis de projet


**Carte 1**  
**Localisation du site à l'étude**

**Sources :**  
CanVec+, 1/50 000, RNCan, 2014  
BDGA, 1/1 000 000, MRNF Québec, 2002  
AQRéseau+, réseau routier, MERN, 2024-03-01  
Service d'imagerie du Gouvernement du Québec,

0 75 150 m  
NAD 1983 MTM 6

2026-03-31

Préparation : É. Béland  
Dessin : J.-M. Tremblay  
Approbation : M. Audet Daigle  
CA0023043\_9768\_ap\_erosion\_260331.aprx  
CA0023043\_9768\_ap\_c1\_loc\_260331



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

---

## 4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones

---

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

À la suite du dépôt de l'avis de projet pour la protection du littoral le long du chemin des Wagonniers en 2022, une période de consultation publique a été tenue par le MELCCFP afin d'identifier les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder (WSP, 2022; MELCCFP, 2022a). Dans le cadre de cette période de consultation, sept principaux enjeux ont été soulevés :

- la consultation et l'information du public en lien;
- la conservation et la protection des ressources en eau;
- le maintien de la qualité de vie, notamment l'accessibilité et la qualité de la plage après les travaux;
- la préservation des processus hydrogéomorphologiques, plus spécifiquement concernant la dynamique fluviale et sédimentaire de la baie des Sept Îles;
- le maintien de la biodiversité, plus particulièrement les impacts sur la faune et la flore;
- l'adaptation aux changements climatiques et leur impact sur la perte de matériaux granulaires;
- la protection des milieux humides et hydriques et les modes de gestion des matériaux utilisés.

## 4.2 Activités d'information et de consultation à venir

### 4.2.1 Consultation sur le registre

À la suite du dépôt de l'avis de projet et de la transmission par le ministre de la Directive pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que cette étude d'impact devrait aborder. Après cette période, le ministre transmettra à l'initiateur du projet les observations sur les enjeux soulevés, dont la pertinence justifie leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet, et les publiera dans le Registre des évaluations environnementales.

### 4.2.2 Activités d'information et de consultation envisagées

#### Population de Sept-Îles

À l'occasion de la session publique portant sur le programme décennal de dragage de ses infrastructures portuaires le 25 mars 2026, RT-IOC a choisi d'informer préalablement la population de son Projet de gestion de l'érosion côtière. À cet effet, des panneaux informatifs ont été mis à disposition et un questionnaire a permis de recueillir les enjeux et les préoccupations concernant ce projet.

Les enjeux et préoccupations recueillis dans le cadre de ces activités seront répertoriés et intégrés à une analyse multicritère comparant les différentes options d'aménagement. Cette analyse tiendra également compte de critères financiers, techniques et environnementaux. Une présentation des quatre options d'aménagement sera ensuite faite auprès des publics concernés au début de l'été 2026.

L'option retenue au terme de cette démarche d'analyse sera ensuite soumise à la phase d'ingénierie détaillée et présentée dans le cadre de l'évaluation des impacts sur l'environnement.

Des démarches d'information et de participation publiques seront mises en œuvre parallèlement à la réalisation de l'étude d'impact du projet. Intégrées à la démarche d'évaluation environnementale, elles visent à informer la population sur le projet et son contexte, à recueillir les perceptions, préoccupations et suggestions des parties prenantes, à répondre aux enjeux soulevés et à assurer la prise en considération des enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux dans l'analyse du projet. Ces démarches contribueront également à l'identification

des composantes valorisées du milieu soumises à évaluation. À ce stade de l'ÉIE, différentes parties prenantes susceptibles d'être concernées par le projet seront mobilisées, selon des modalités adaptées à leur rôle et à leur niveau d'implication.

### **Communauté innue de Uashat mak Mani-utenam**

RT-IOC prévoit tenir une rencontre avec le Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM) afin de solliciter leur participation pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement. Une collaboration sous forme de co-rédaction est envisagée, permettant d'intégrer leurs savoirs, préoccupations et contributions directement au contenu de l'étude.

De plus, le projet est assujéti à l'entente Ussiniun conclue avec RT-IOC, laquelle prévoit des obligations spécifiques de consultation et de suivi auprès d'ITUM. Les informations recueillies lors des échanges tenus avec ITUM permettront d'identifier et d'intégrer des mesures d'optimisation et d'accommodement au projet. Au besoin, et sur recommandation d'ITUM, d'autres individus ou organisations autochtones, tels que l'Agence de pêche Mamu Innu Kaikusseith (AMIK), pourraient être consultés au cours du processus.

## **4.2.3 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

À la suite de la réception de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, une séance d'information organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sera tenue, suivie d'une période de consultation de 30 jours. Cette période de consultation permettra de recueillir les préoccupations du public et des communautés autochtones du territoire. Pendant cette période, une demande d'audience publique peut également être formulée.

---

## 5. Enjeux et impacts anticipés sur le milieu récepteur

---

### 5.1 Description du milieu récepteur et des principaux enjeux du projet

#### 5.1.1 Milieu physique

Le site industriel de RT-IOC se trouve à l'est de la baie des Sept Îles, sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent. Un enrochement d'une longueur de 1,05 km ainsi qu'une baie artificielle (bassin des Remorqueurs) sont respectivement présents aux extrémités est et ouest du secteur à l'étude.

Le secteur de Sept-Îles se caractérise par la présence de marées de type semi-diurne, lesquelles ont un marnage moyen de 2,2 m. Les niveaux d'eau extrêmes de récurrence 2 à 100 ans varient entre 2,11 et 2,65 m (NMM).

Une évaluation des périodes de retour des hauteurs de vagues réfractées à l'approche de la côte a été réalisée à partir des vagues de hauteurs maximales annuelles pour la période de 1980-2022. Dans les zones analysées et qui couvrent le secteur à l'étude, la hauteur de vague de récurrence 50 ans varie entre 3,01 et 3,71 m (WSP, 2023a).

En ce qui a trait aux glaces, les données du Service canadien des glaces (de l'hiver 1969-1970 à celui de 2015-2016) montrent qu'une tendance à la diminution du pourcentage du couvert de glace est observée dans le golfe du Saint-Laurent. Au large de Sept-Îles, la période d'englacement s'étend, en moyenne, du début janvier à la mi-mars avec une certaine variabilité annuelle. Une diminution de la période d'englacement est constatée pour le secteur de Sept-Îles, au large et près de la côte (WSP, 2023a).

Les vitesses des vents enregistrées à l'aéroport de Sept-Îles sont généralement inférieures à 80 km/h et comportent plusieurs pointes comprises entre 80 et 100 km/h. Les vents, dont la vitesse dépasse les 60 km/h, proviennent généralement des secteurs ouest-nord-ouest à nord ainsi que des secteurs est-nord-est et est. Enfin, les vents les plus fréquents proviennent du secteur est (WSP, 2023a).

Les principaux éléments topographiques du secteur comprennent, d'une part, le trait de côte, correspondant à la limite entre la dune et la berme, et, d'autre part, la dune elle-même, située

entre le bas du talus de l'infrastructure routière et ferroviaire et le trait de côte. On trouve aussi la berme qui correspond au haut de plage (plage sèche) et qui est généralement caractérisée par un plateau à une élévation quasi constante (WSP, 2021).

Par ailleurs, soulignons que différentes études antérieures dans le secteur de Sept-Îles confirment que le littoral Sept-Îles – Moisie est caractérisé par une évolution en dents de scie entre 1931 et 2006, qui témoigne d'un cycle érosion-accumulation sur une période d'environ 10 ans (Bernatchez et coll., 2008). Cette même étude confirme que la plage qui longe le chemin des Wagonniers représente une zone de fin de transit sédimentaire issue du mouvement des sédiments vers l'ouest et que la dérive littorale principale est en direction ouest sur l'ensemble de ce secteur à Sept-Îles. Plus récemment, Corriveau et coll. (2019) ont présenté des projections à la fois positives et négatives pour l'horizon 2050 dans le secteur de Sept-Îles, sans toutefois proposer d'analyse spécifique touchant le secteur à l'étude du présent projet, soit la plage située devant les installations de RT-IOC (Corriveau et coll., 2019, WSP, 2022).

Un bilan sédimentaire au niveau de la dune a été réalisé pour la période de 2016 à 2022 afin de pouvoir statuer sur son évolution. Bien que certaines zones comprises dans la dune présentaient des patrons d'accrétion, le bilan net a démontré un volume érodé au niveau de la dune au cours de cette période (WSP, 2021).

Finalement, un événement de tempête exceptionnel s'est déroulé le 23 décembre 2022. Cet événement a été marqué par des hauteurs de vague au large dépassant les 6 m, une hauteur de vague dépassée à seulement une occasion depuis les années 1980. L'érosion causée par cet événement majeur a fortement diminué la résilience naturelle du secteur à l'étude et a augmenté sa vulnérabilité aux aléas côtiers. La résilience résiduelle a ensuite été fortement altérée par les tempêtes hivernales de janvier et décembre 2024, ce qui a mené à la construction, en urgence, de deux ouvrages de protection en enrochement le long de la berge afin de protéger les infrastructures de RT-IOC à risque imminent d'effondrement (RT-IOC, 2024; WSP, 2025).

## 5.1.2 Milieu biologique

### Végétation terrestre

La végétation du secteur visé se distingue par une prédominance d'herbacées (95 % de recouvrement). Ce couvert végétal est principalement composé d'ammophiles, qui forment un écosystème typique des bords de mer dans la région (WSP, 2023b). Deux petits peuplements forestiers sont également situés aux extrémités est et ouest du site. Ces milieux forestiers comprennent un peuplement de pessière à épinettes noires avec bouleaux à papier ainsi qu'un peuplement de sapinière à sapins baumiers (MRNF, 2026). La plage est, quant à elle, presque complètement dénudée de végétation à l'exception de quelques individus de caquillier édentulé

(*Cakile edentula*) et de honckénye robuste (*Honckenya peploides* subsp. *robusta*) (Félix Gagnon, WSP communications personnelles).

## Végétation littorale

Les habitats littoraux rencontrés le long du secteur à l'étude sont colonisés par des espèces végétales halophytes (adaptées aux milieux salés). Une prairie salée est présente sur toute la longueur du secteur à l'étude.

Dans l'archipel des Sept Îles, des algues fucacées associées aux substrats rocheux de la zone intertidale sont observées à divers endroits, notamment à proximité de l'île Grande Basque. En marge de ces sites, les laminaires se retrouvent en zone subtidale (GENIVAR, 2009).

## Plancton

### *Phytoplancton*

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont susceptibles d'être fréquentés par environ 375 espèces de phytoplancton (Bédard-Thériault et coll., 1999). La section nord-ouest du golfe du Saint-Laurent, notamment la gyre d'Anticosti, est reconnue pour la prolifération importante de phytoplancton (Mousseau et coll., 1997).

### *Zooplancton*

Dans le golfe du Saint-Laurent, les euphausides (krill) forment le groupe comprenant la majorité de la biomasse présente (Mousseau et coll., 1997). Dans un transect du golfe à partir de Sept-Îles, les dix taxons les plus abondants de la communauté de zooplancton entre 2000-2005 étaient dominés par des copépodes, soit *Oithona* spp, *Calanus finmarchicus*, *Calanus hyperboreus*, *Pseudocalanus* sp., nauplii de copépodes, *Metridia* spp., *Microcalanus* spp., des œufs de copépodes et *Eunice norvegica* (Harvey et Devine, 2007). À ces espèces s'ajoutent les ostracodes.

## Invertébrés benthiques

Une récente étude réalisée sur les invertébrés benthiques dans la baie des Sept Îles recense 260 taxons, où les annélides (61,5 %), les arthropodes (21,7 %) et les mollusques (9 %) sont les phylums enregistrant le plus grand nombre d'espèces et les plus fortes densités. On y trouve notamment des espèces d'intérêt commercial et traditionnel comme le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*), le crabe commun (*Cancer irroratus*), la crevette nordique (*Pandalus borealis*), la mactre de Stimpson (*Mactromeris polynyma*), la mye commune (*Mya arenaria*), le pétoncle (*Chlamys islandica*) et le buccin (*Buccinum undatum*) (INREST, 2018). Depuis 2024, la pêche au homard d'Amérique (*Homarus americanus*) est exploratoire dans le secteur de

Sept-Îles (zone de pêche 18), et les premiers résultats confirment la présence de l'espèce dans ce secteur (AMIK, 2024).

Dans le secteur des quais de RT-IOC, des observations sous-marines ont révélé la présence de l'oursin vert (*Strongylocentrotus droebachiensis*), l'anémone plumeuse (*Metridium senile*), l'étoile de mer polaire (*Leptasterias polaris*), l'oursin plat (*Echinarachnius parma*), le chiton (*Tonicella marmorea*), le crabe araignée (*Hyas araneus*), l'étoile de mer commune (*Asterias rubens*), le soleil de mer pourpre (*Solaster endeca*) et le bernard-l'hermite (*Pagurus* sp.) (Hans Frédéric Ellefsen, comm.pers., 2011 dans GENIVAR, 2013).

De plus, l'analyse en laboratoire de la faune endobenthique provenant de sédiments prélevés au niveau des quais n°1 et 2 en 2024 recense au total 81 taxons, principalement des annélides (42,5 %), des mollusques (23,75 %) et des arthropodes (18,75 %) (GDG Environnement, 2024). L'analyse des images vidéo relevées au quais n°1 et 2 en 2024 a également permis de constater la présence de sept taxons épibenthiques et de recenser la présence de homards d'Amérique, de crabes des neiges, de crabes communs, d'une étoile de mer commune, d'une anémone plumeuse, d'un cnidaire non identifié et la possible présence d'une éponge (Porifera).

## Faune ichthyenne

Plus d'une trentaine d'espèces de poissons fréquenteraient la zone au large de Sept-Îles, dont le poulamon, la plie, l'alose, le flétan, l'anguille, la morue, le maquereau, l'éperlan, le capelan, le hareng et le saumon. Parmi les espèces de poissons d'intérêt, on retrouve notamment le capelan (*Mallotus villosus*), une espèce pélagique qui fréquente les zones de plages de sable grossier ou de gravier fin pendant la période de frai (mai et juin). À Sept-Îles, une des zones de frai reconnues pour cette espèce est située à l'est de la pointe aux Basques (plages Monaghan et Lévesque). La consultation des données du réseau des observateurs du capelan (MPO, 2022), qui recueille les observations de fraie de capelan depuis 2002, ne relève qu'une seule observation (2020) de capelan dans le secteur visé. Toutefois, on ne peut exclure que le capelan ait frayé d'autres années à cet emplacement, considérant qu'il s'agit d'une base de données composée d'observations citoyennes. Il convient également de signaler la présence du saumon atlantique à l'entrée de la baie des Sept Îles, entre mai et août. Celui-ci longe alors la côte en direction de la rivière Moisie.

Certaines espèces ont également un intérêt commercial et récréatif comme le hareng atlantique (*Scomber scombrus*), le maquereau bleu (*Scomber scombrus*), l'aiglefin (*Melanogrammus aeglefinus*), le capelan (*Mallotus villosus*), la plie rouge (*Pseudopleuronectes americanus*), l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), la morue ogac (*Gadus ogac*), le bar rayé (*Morone saxatilis*), la morue franche (*Gadus morhua*) et l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*). (GENIVAR, 2013).

## Mammifères marins

Le golfe du Saint-Laurent est régulièrement visité par 14 espèces de mammifères marins. De ces espèces, onze peuvent également être observées régulièrement ou occasionnellement dans la baie des Sept Îles durant le printemps, l'été et l'automne, périodes bénéfiques à l'alimentation en raison de la disponibilité des proies. Chez les cétacés, ces espèces sont le petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*), le rorqual à bosse (*Megaptera novaeangliae*), le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*), le dauphin à flancs blancs (*Lagenorhynchus acutus*), le dauphin à nez blanc (*Lagenorhynchus albirostris*), le globicéphale noir *Globicephala melas* et le marsouin commun (*Phocoena phocoena*). Chez les pinnipèdes, on retrouve le phoque commun (*Phoca vitulina*), le phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandicus*) et le phoque gris (*Halichoerus grypus*). Notons toutefois que le site ne présente pas de secteurs rocheux et comporte déjà une activité industrielle importante qui en limite son utilisation par les pinnipèdes (INREST, 2018; ROMM, 2023a et 2023b).

## Espèces marines en péril

Selon la carte des espèces en péril de Pêches et Océans Canada (MPO), des espèces marines inscrites au registre de la LEP sont susceptibles d'être présentes dans la baie des Sept Îles. Ainsi, le rorqual bleu, la baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*), le béluga (*Delphinapterus leucas*), le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) et la tortue luth y apparaissent comme espèces en voie de disparition, le loup tacheté et le loup à tête large s'y retrouvent en tant qu'espèces menacées, alors que le rorqual commun y est inscrit comme espèce préoccupante. L'habitat essentiel d'aucune de ces espèces ne se retrouve toutefois à l'intérieur du secteur des travaux (MPO, 2026).

## Avifaune

La pointe aux Basques fait partie de la Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Sept-Îles. Nature Québec a désigné la baie des Sept Îles et son archipel comme une ZICO car ils revêtent une importance continentale pour plusieurs espèces. On y trouve plus de 1 % de la population mondiale de petits pingouins (*Alca torda*), de goélands marins (*Larus marinus*), de goélands argentés (*Larus argentatus*), et plus de 1 % de la population continentale de cormorans à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) et de mouettes tridactyles (*Rissa tridactyla*). Plusieurs espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir sont également observées dans la ZICO, soit le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), le bruant de Nelson (*Ammodramus nelsoni*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (Nature Québec et Union québécoise pour la conservation de la nature [Nature Québec/UQCN, 2007]).

On trouve également, dans la région de Sept-Îles, des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) ainsi que des milieux côtiers répondant aux exigences de nombreuses

espèces d'oiseaux migrateurs (MELCCFP, 2025). Cependant, la plupart de ces espèces utilisent essentiellement les îles de l'archipel des Sept Îles pour leurs activités de nidification, d'alimentation et de repos. Les périodes où la diversité et la densité de l'avifaune sont plus élevées sont lors des migrations printanière et automnale.

Notons toutefois qu'en raison de l'activité industrielle déjà présente, l'utilisation de la pointe aux Basques par la faune aviaire est limitée. Il est donc peu probable que le secteur à l'étude constitue un habitat d'une importance notable pour la faune aviaire (WSP, 2023b).

## Herpétofaune

Selon les aires de répartition des amphibiens sur le territoire québécois, 11 espèces d'amphibiens et de reptiles, toutes communes et répandues au Québec, sont susceptibles de se retrouver dans le secteur visé par le projet, soit : le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*), la grenouille des bois (*Lithobates sylvaticus*), la grenouille du Nord (*Lithobates septentrionalis*), la grenouille léopard du Nord (*Lithobates pipiens*), la grenouille verte (*Lithobates clamitans*), la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la salamandre à deux lignes du Nord (*Eurycea bislineata*), la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), la salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), la salamandre maculée (*Ambystoma maculatum*) et le triton vert (*Notophthalmus viridescens*) (MELCCFP, 2022b). De plus, dans le secteur marin du secteur à l'étude, la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) a pu être observée occasionnellement. L'aire de répartition de cette espèce marine en voie de disparition au Canada inclut le nord du golfe du Saint-Laurent. Cependant, l'habitat essentiel de cette espèce ne se trouve pas à proximité du secteur visé (MPO, 2025).

Enfin, notons que le site ne présente pas d'habitat préférentiel pour l'herpétofaune, limitant donc l'utilisation du secteur par ces espèces (WSP, 2023b).

## Mammifères terrestres et chiroptères

Les principales espèces fauniques terrestres présentes dans la région de la baie des Sept Îles sont le castor canadien (*Castor canadensis*), le lynx canadien (*Lynx canadensis*), le pékan (*Martes pennanti*), l'ours noir (*Ursus americanus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), la marmotte (*Marmota monax*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et l'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*) (Bourque et Malouin, 2009). Le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) est également présent dans le secteur de la baie des Sept Îles.

Les micromammifères et petits mammifères susceptibles d'être présents dans le secteur des travaux sont ceux dont la répartition recoupe la région naturelle mitoyenne entre les Laurentides et le plateau de la Basse-Côte-Nord. Parmi ces espèces, trois ont un statut précaire au Québec : le campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*), le campagnol-lemming de Cooper (*Synaptomys cooperi*) ainsi que la belette pygmée (*Mustela nivalis*).

En ce qui concerne les chiroptères, deux espèces de chauve-souris résidentes sont susceptibles de fréquenter le secteur des travaux, soit la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) et la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*), toutes deux menacées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) et considérées en voie de disparition selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). En ce qui a trait aux espèces migratrices, seule la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), une espèce vulnérable en vertu de la LEMV et vulnérable au COSEPAC, est susceptible de fréquenter la zone d'étude (ERCSQ, 2019 et 2021; Prescott et Richard, 2013).

Enfin, les espèces susmentionnées sont peu susceptibles d'occuper des milieux côtiers anthropisés comme ceux du secteur à l'étude. L'intensité des activités industrielles menées dans ce secteur limite l'utilisation du milieu par les mammifères terrestres et les chiroptères (WSP, 2023b).

### 5.1.3 Milieu humain

Le site à l'étude comporte une section en milieu terrestre et une section en milieu marin. La partie terrestre du site est un terrain privé appartenant à RT-IOC, tandis que le milieu marin est en territoire fédéral.

La partie terrestre est occupée par le terminal de RT-IOC, une propriété qui dans son ensemble couvre un territoire d'une superficie d'environ 500 ha. Le terminal occupe principalement les lots 2 828 404, 3 081 461 et 3 567 277, localisés dans le canton Arnaud. Cette propriété, adjacente au centre-ville de Sept-Îles, sert principalement à recevoir le minerai de fer et à l'expédier par bateaux aux clients de la compagnie. Il s'agit donc d'un site industriel actif sur lequel seul le personnel de la compagnie et les entrepreneurs sont autorisés à circuler.

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières, le terminal de RT-IOC serait un des deux secteurs industriels de la ville de Sept-Îles. Selon le plan de zonage de la ville de Sept-Îles, tout le terminal de RT-IOC est situé dans la zone 1b, correspondant à un usage « industriel à grand gabarit ».

Le milieu marin, qui inclut le littoral, est quant à lui composé d'une plage sablonneuse et du golfe du Saint-Laurent. Cette section du site étant publique, des usages variés y sont observés. La plage est fréquentée par des promeneurs et des utilisateurs de véhicules motorisés (VTT et moto-cross) durant la période allant du printemps à l'automne. Ces visiteurs accèdent au site par la plage Monaghan vers l'est et marchent parfois jusqu'à l'extrémité ouest du site, près de l'épave à l'entrée de la baie de Sept-Îles. Le golfe du Saint-Laurent est également fréquenté par le public alors que des bateaux de pêche commerciaux, ainsi que des embarcations de plaisance (bateaux à moteur, kayak, planche à pagaie) naviguent dans le secteur.

## 5.1.4 Principaux enjeux identifiés

Le projet étant réalisé dans un environnement industriel déjà en utilisation, les principaux enjeux du Projet de gestion de l'érosion côtière concernent principalement :

- l'approvisionnement et la gestion des matériaux granulaires;
- le maintien de la qualité des eaux de surface;
- la dynamique hydrosédimentaire de la baie des Sept Îles (en conditions actuelles, mais également advenant le retrait du navire complétant le bassin des remorqueurs);
- le maintien de la qualité du paysage;
- le maintien de l'utilisation de la plage;
- la sécurité de la voie ferrée (effet positif).

## 5.2 Description des principaux impacts anticipés

En lien avec les enjeux précédemment énoncés et la description du projet et du milieu récepteur, les principales composantes environnementales susceptibles d'être affectées négativement par le projet sont :

- La **qualité de l'eau** : modification temporaire de la qualité de l'eau par la remise en suspension de sédiments ou la présence de matériaux fins dans les matériaux provenant de banc d'emprunt terrestre. Outre un effet local sur la turbidité de l'eau, le projet ne comporte aucune remise en suspension à long terme ni aucun dégagement de contaminants dans l'environnement. Risque associé au déversement accidentel de produits pétroliers ou autres liquides dangereux.
- Le **régime hydrosédimentaire** : selon l'option retenue et les matériaux utilisés, altération de la dynamique hydrosédimentaire par la présence de nouveaux ouvrages ou par l'utilisation de matériaux granulaires différents de ceux composant actuellement la plage.
- La **qualité des sols** : risque de contamination des sols en lien avec l'entreposage temporaire des matériaux pour l'assèchement et par déversement accidentel de produits pétroliers ou autres liquides dangereux.
- La **qualité des sédiments** : risque de contamination en cas d'occurrence d'un déversement accidentel pendant la durée des travaux. Une partie des matériaux de recharge pourrait dériver vers l'aval et entraîner des accumulations dans de nouveaux secteurs.
- La **végétation** : perte du recouvrement végétal au niveau des dunes et de la terrasse de plage reliée à l'aménagement de l'accès à la plage pour la machinerie. Les espèces

présentes étant relativement communes et possédant une bonne capacité de recolonisation (élyme des sables, ammophile à ligule courte, gesse maritime), les impacts seront mineurs et ne se feront pas sentir à long terme.

- La **faune benthique** : risque associé au déversement accidentel de produits pétroliers ou autres liquides dangereux, à la sédimentation des particules fines qui peuvent colmater le substrat dans les zones de dépôt, la mortalité et le déplacement d'organismes benthiques. L'effet devrait toutefois demeurer local et ne pas affecter significativement les communautés de faune benthique.
- Le **poisson et son habitat** : perturbation probable des communautés pélagiques de poissons (incluant les mollusques, échinodermes, crustacés et poissons) lors des travaux de rechargement en raison de l'altération de la qualité de l'eau, du bruit et du remaniement des matériaux granulaires. L'effet devrait toutefois demeurer local et ne pas affecter significativement les communautés de poissons. Advenant la construction d'épis, une perte potentielle d'habitat est également anticipée.
- La **faune aviaire et terrestre** : dérangement par le bruit et la circulation de la machinerie durant les travaux de rechargement ou de construction, selon l'option retenue. L'effet devrait toutefois demeurer local et ne pas affecter significativement la faune aviaire et terrestre puisque le site comporte déjà une activité importante par la machinerie lourde et les trains limitant son utilisation.
- Le **niveau sonore subaquatique** : malgré la réalisation des travaux à marée basse, augmentation temporaire et variable du niveau sonore subaquatique en raison du bruit et de la circulation de la machinerie lors des travaux de rechargement ou de construction, selon l'option retenue.
- La **circulation locale** : augmentation de l'achalandage sur les routes et voies d'accès. L'accès à la plage par le public devra être restreint durant les travaux.
- L'**ambiance sonore** : augmentation temporaire du niveau sonore ambiant lors des travaux de rechargement ou de construction en raison de la présence d'équipements et de machinerie supplémentaires au site industriel. Le site à l'étude est cependant à plus d'un kilomètre des habitations les plus proches et comporte déjà une activité importante par la machinerie lourde et les trains.
- La **qualité de l'air ambiant** : augmentation temporaire des teneurs en poussières dans l'air et des émissions de gaz à effet de serre reliée à l'utilisation de la machinerie, l'exploitation des bancs d'emprunt ainsi que le transport des matériaux granulaires.

- La **qualité du paysage** : selon l'option retenue et les matériaux utilisés, altération de la qualité du paysage par la présence de nouveaux ouvrages ou par l'utilisation de matériaux granulaires différents de ceux composant actuellement la plage.
- L'**utilisation du territoire** : selon l'option retenue, altération de la qualité de la plage et diminution de la facilité d'accès à certaines portions de la plage.

---

## 6. Émission de gaz à effet de serre

---

Les émissions de gaz à effet de serre liées au projet sont associées uniquement aux équipements qui seront utilisés pour le chargement, le transport et le positionnement des matériaux (pelles, camions, bouteurs, etc.). Le détail sur les quantités de gaz à effet de serre produites sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement.

---

## **7. Autres renseignements pertinents**

---

Aucun autre renseignement n'est jugé requis pour la compréhension actuelle du mandat.

---

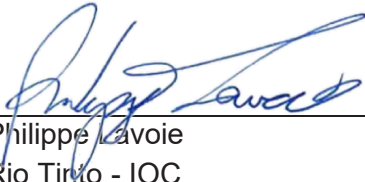
## 8. Déclaration et signature

---

*Je déclare que :*

*1° Les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.*

*Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.*



---

Philippe Savoie  
Rio Tinto - IOC

7 avril 2026

---

Date

---

# Bibliographie

---

- AGENCE MAMU INNU KAKUSSESHT (AMIK). 2024. *Bulletin Mikuniss Printemps 2024*. En ligne : [l-amik.ca/wp-content/uploads/2024/03/mikuniss-primptemps-2024-vf.pdf](http://l-amik.ca/wp-content/uploads/2024/03/mikuniss-primptemps-2024-vf.pdf). Consulté en mai 2024.
- ATLAS DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES DU QUÉBEC En ligne : [www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/](http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/).
- BÉDARD-THÉRIAULT, L., M. POULIN ET L. BOSSÉ. 1999. *Guide d'identification du phytoplancton marin de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent incluant également certains protozoaires*. Publication spéciale canadienne sciences halieutiques et aquatiques n°128. CNRC-NRC, Ottawa. 387 p.
- BOURQUE, M. et J. MALOUIN. 2009. *Guide d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur des habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières*. Comité Zip Côte-Nord du Golf. En ligne : [www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys\\_docs/carc\\_\\_7riv.pdf](http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/carc__7riv.pdf).
- COUILLARD, L. et P. GRONDIN. 1986. *La végétation de milieux humides du Québec [Wetlands vegetation of Quebec]*. Les Publications du Québec. Gouvernement du Québec. 400 p. ISBN : 9782551091539.
- DESROSIERS, N., R. MORIN et J. JUTRAS. 2002. *Atlas des micromammifères du Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune. Québec. 92 p. en ligne : [mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/atlas\\_micromammiferes.pdf](http://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/atlas_micromammiferes.pdf)
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES CHAUVES-SOURIS DU QUÉBEC (ERCSQ). 2021. *Plan de rétablissement de la chauve-souris rousse (Lasiurus borealis) au Québec — 2021-2031*. Produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats. 68 p.
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES CHAUVES-SOURIS DU QUÉBEC (ERCSQ). 2019. *Plan de rétablissement de trois espèces de chauves-souris résidentes du Québec : la petite chauve-souris brune (Myotis lucifugus), la chauve-souris nordique (Myotis septentrionalis) et la pipistrelle de l'Est (Perimyotis subflavus) - 2019-2029*. Produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats. 102 p.
- GDG ENVIRONNEMENT. 2024. *Rapport final : Analyse benthique (marin) - Endofaune benthique Sept-Îles (WSP-CA00112300)*.

- GENIVAR. 2013. *5<sup>e</sup> reconduction du programme décennal de dragages aux installations portuaires de la minière Iron Ore Company (IOC) – Étude d'impact sur l'environnement*. Rapport réalisé pour la compagnie minière IOC. 128 p. annexes.
- GENIVAR. 2009. *Réfection et prolongement du quai Mgr-Blanche - Port de Sept-Îles, secteur Ville – Rapport d'examen environnemental préalable*. Rapport présenté au Port de Sept-Îles par GENIVAR, Société en commandite. 194 p. + ann.
- GENIVAR. 2005. *Prolongement du quai 41, Sept-Îles - Examen environnemental préalable*. Rapport final. 146 p. + annexes. En ligne : [archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/dragage\\_sept-iles\\_IOC/documents/DB1.pdf](http://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/dragage_sept-iles_IOC/documents/DB1.pdf).
- HARVEY, M. ET L. DEVINE. 2007. *Conditions océanographiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en 2006 : zooplancton*. Document de recherche 2007/049. Secrétariat canadien de consultation scientifique. En ligne : [waves-vagues.dfo-gc.ca/library-bibliotheque/331781.pdf](http://waves-vagues.dfo-gc.ca/library-bibliotheque/331781.pdf) (juin 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Coup d'œil sur la Côte-Nord, édition 2025. En ligne : Coup d'oeil sur les régions - 2025. Consulté en mars 2026.
- INSTITUT NORDIQUE DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ET EN SANTÉ AU TRAVAIL (INREST). 2018. *Observatoire environnemental de la baie de Sept-Îles*. Julie Carrière, Ph.D et collaborateurs. ISBN : 978-2-9817636-0-0. En ligne : [inrest.ca/wp-content/uploads/2021/04/Livre-COMPLET-INREST.pdf](http://inrest.ca/wp-content/uploads/2021/04/Livre-COMPLET-INREST.pdf).
- INREST. 2013. *Observatoire de veille environnementale de la baie de Sept-Îles – Phase I*, 201 p. et annexes.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2026. *L'évaluation environnementale*. En ligne : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm). Consulté en février 2026.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2025. *Aires protégées et AMCE au Québec (version du 31 décembre 2025)*. En ligne : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm). Consulté en février 2026.

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2022a. *Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Projet de protection du littoral du chemin des Wagonniers sur le territoire de la ville de Sept-Îles par Rio Tinto-IOC*. En ligne : [www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-02-333/3211-02-333-4.pdf](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-02-333/3211-02-333-4.pdf). Consulté en février 2026.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2022b. *Aires de répartition des mammifères terrestres, des reptiles, des amphibiens et des poissons d'eau douce*.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF). 2026. *Forêt ouverte*. En ligne : [www.foretouverte.gouv.qc.ca/](http://www.foretouverte.gouv.qc.ca/). Consulté en février 2026.
- MOUSSEAU, P., M. GAGNON, P. BERGERON, J. LEBLANC ET R. SIRON. 1997. *Synthèse de connaissances sur les communautés biologiques du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs*. Ministère des Pêches et des Océans – Région Laurentienne, Division des sciences de l'environnement marin, Institut Maurice-Lamontagne et Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaires 19, 20 et 21. 437 p.
- MRC DE SEPT-RIVIÈRES. 1988. Schéma d'aménagement et de développement.
- MRC DE SEPT-RIVIÈRES. 2002. Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé.
- NATURE QUÉBEC/UQCN. 2007. *ZICO de Sept-Îles : Plan de conservation*. 57 p. En ligne : [http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys\\_docs/Plan\\_de\\_conservationZICO.pdf](http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/Plan_de_conservationZICO.pdf).
- PORT DE SEPT-ÎLES (PSI). 2013. *Cartographie de la végétation littorale et production de la zostère marine (Zostera marina) de la baie des Sept-Îles* Rapport conjoint par Claude Lemieux et GENIVAR. 13 p. et annexes. En ligne : [http://milieuxnaturels.septiles.ca/PMN\\_SI\\_FINAL.pdf](http://milieuxnaturels.septiles.ca/PMN_SI_FINAL.pdf).
- PRESCOTT, J. ET P. RICHARD. 2013. *Mammifères du Québec et de l'Est du Canada*. Édition revue et augmentée éd. Guides Nature Quintin. 480 p. ISBN 978-2-89435-653-1.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2025. *Carte des espèces aquatiques en péril*. En ligne : [dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/map-carte/index-fra.html](http://dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/map-carte/index-fra.html). Consulté en février 2026.

- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2022. Réseaux des observateurs du capelan. Données diffusées sur l'Observatoire global du Saint-Laurent-OGSL. En ligne : ogsl.ca. Consulté en août 2022.
- RIO TINTO IOC (RT-IOC). 2024. *Demande de décret de soustraction (article 31.7.1, chapitre Q-2). Protection des berges contre la submersion et l'érosion côtière sur la plage longeant le chemin des wagonniers*. 17 pages et annexes
- RÉSEAU D'OBSERVATION DE MAMMIFÈRES MARINS (ROMM). 2023a. *Inventaire du réseau d'observation de mammifères marins - données des membres observateurs* [Data set]. En ligne : catalogue.ogsl.ca/dataset/ca-cioos\_8808dcea-1e48-49e4-8dbb-08a0eb2b78fe?local=fr.
- RÉSEAU D'OBSERVATION DE MAMMIFÈRES MARINS (ROMM). 2023b. *Inventaire du réseau d'observation de mammifères marins - données de la saisie citoyenne* [Data set]. En ligne : catalogue.ogsl.ca/dataset/ca-cioos\_65ea6941-77b6-4574-8476-43d3befef21b?local=fr.
- STEVICK P.T., J. ALLEN, P.J. CLAPHAM, S.K. KATONA, F. LARSEN, J. LIEN, D.K. MATTILA, P.J. PALSBOÛLL, R. SEARS, J. SIGURJÓNSSON, T.D. SMITH, G. VIKINGSSON, N. ØIEN and P.S HAMMOND. 2006. *Population spatial structuring on the feeding grounds in North Atlantic humpback whales (Megaptera novaeangliae)*. Journal of Zoology, p. 244-255. doi.org/10.1111/j.1469-7998.2006.00128.x.
- WSP. 2025. *Protection du littoral le long du chemin des Wagonniers. Demande d'autorisation ministérielle. Sept-Îles*. Rapport produit pour Compagnie minière IOC inc. Référence WSP : CA0023043-8353\_R\_Rev0. 20 pages et annexes.
- WSP. 2023a. *Protection du littoral le long du chemin des Wagonniers – Étude d'impact sur l'environnement. Rapport sectoriel – Milieu physique et modélisation*. Rapport produit pour RIO TINTO - IOC. Référence WSP : 221-06673-00\_L6.1. 47 pages et annexe.
- WSP. 2023b. *Protection du littoral du Chemin des Wagonniers à Sept-Îles – Étude d'impact sur l'environnement, Rapport sectoriel – Conditions actuelles du milieu biologique, Sept-Îles, Québec*. Rapport produit pour Rio Tinto IOC. Réf. WSP : 221-06673-00. 70 pages et annexes.
- WSP. 2022. *Protection du littoral du chemin des wagonniers à Sept-Îles – Avis de projet*. Rapport produit pour Rio Tinto – IOC. 22 p. et annexes.
- WSP. 2021. *Mise à jour de l'étude de faisabilité pour le contrôle de l'érosion le long du chemin des wagonniers*. Rapport réalisé pour Rio Tinto - IOC. 45 p. et annexes.



# Annexe A

## Limitations



---

## Annexe A Limitations

---

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire **Rio Tinto IOC**, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature

analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.



# Annexe B

Formulaire d'avis de projet signé





# Annexe C

Procuration



**PROCURATION**

La Compagnie Minière IOC inc. (la « Compagnie »), une compagnie constituée et existant sous les lois du Delaware et ayant son siège social au 400-1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal, Québec, H3B 0E3, Canada, désigne par la présente Philippe Lavoie, Coordonnateur sénior environnement, comme mandataire de la Compagnie ayant autorité d'agir auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au nom et pour le compte de la Compagnie dans le cadre du projet de gestion de l'érosion côtière afin d'obtenir les autorisations requises pour procéder aux travaux nécessaires.

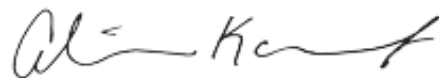
Chaque acte doit être conclu conformément aux approbations internes requises pour le rôle du mandataire et l'autorité financière désignée en vertu de la Délégation d'autorité du Groupe (telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre). Cette autorité ne peut être déléguée.

Cette procuration sera régie par les lois du Canada et prendra fin à la première des dates suivantes :

- a) le 31 décembre 2026; ou
- b) la date à laquelle le mandataire cesse d'être un employé de Rio Tinto ou de toute société affiliée ou société mère de celle-ci.

Signée ce 2 avril 2026.

Compagnie Minière IOC inc.



---

Alissar Kassouf, Secrétaire

wsp



wsp.com